



Mon ex refuse de quitter le domicile

Par **NATHALIE87**, le **29/05/2008 à 16:08**

suite a une separation avec mon concubin faite par lui il refuse de quitter l'appartement qui est par contre a nos deux noms un recours est-il possible ? rnde plus nous avons une fille ensemble qu'il a reconnu qui porte son nom est pour laquelle nous avons une autorité parentale conjointe il me menace en disant qu'il va utiliser la loi française pour en avoir la garde quels moyens j'ai pour me défendre

Par **Visiteur**, le **29/05/2008 à 17:55**

Bonsoir,
Surtout du calme !
Vous parlez d'autorité parentale conjointe, de domicile appartenant aux deux..
jusque là, rien qui ne puisse lui interdire de rester dans l'appartement.
Avez-vous vu un juge afin de déterminer les droits et devoirs de chacun vis-à-vis de l'enfant ?
Bien cordialement
Marc

Par **NATHALIE87**, le **30/05/2008 à 09:14**

Bonjour
merci de m'avoir répondu
la situation dans l'appartement est invivable il reste à l'appartement juste pour me permettre la vie ce soir ses mots
ce matin il m'a encore dit qu'il reste pour me rendre la vie dure pour que je péte un plomb pour pouvoir le retourner contre moi
lorsqu'il a mis fin à la relation début mai il a dit qu'il me laisser notre fille et qu'il allait quitter l'appart et subitement il change d'avis alors je ne sais comment réagir il avait été convenu depuis longtemps que si il y avait séparation le domicile principal de Kalya était le mien et qu'il pourrait venir la voir autant qu'il veut et la prendre en week-end je n'est pas changé d'avis à ce

sujet il s agit de son pere mais il faut qu il parte la tension qui regne et nefaste pour notre fille
rnrnest si moi je prend les devant de partir se serai peut etre mauvais pour la suite ?rnrnous
n avons pas vu de juge mais a mon avis il ne voudra pas le faire ou si il le fait il risque de le
retournera contre moi pour dire que c est moi qui est fait les demarches je ne veu pas qu il
puisse retourne les choses est risquer de perdre kalya rnlegalement peut il me l enlever
?rnrnje pense qu il fera les demarches juridique quand il aura trouve son appart de facon a
pouvoir mettre tout de son cote en attendant je suis bloqué

Par **Visiteur**, le **30/05/2008 à 19:23**

Prenez les devant, voyez un avocat pour une démarche auprès du Juge afin de statuer sur
l'autorité parentale et la résidence séparée.rnCouragernrnBien cordialement

Par **NATHALIE87**, le **30/05/2008 à 21:23**

bonsoir rnrnmerci beaucoup pour les infos je vais suivre le conseil est prendre les
devantsrnrnbonne soiréernrnathalie